



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 19 mars 2024

Séance Publique du
Lundi 25 mars 2024

**TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS ET
MAISON DES JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Ludovic JEGO.

Présents : 31
Pouvoirs : 02
Absent : 00

n°20

TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS ET MAISON DES JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Rapporteur : Hélène BOLEIS

La commune met en place plusieurs services d'accueil de mineurs et de restauration sur les temps périscolaires/extrascolaires. Ces services font l'objet d'une facturation sur la base de tarifs votés à l'année scolaire et prenant en compte le quotient familial.

Il est proposé d'appliquer une base d'augmentation de 2% pour l'année scolaire 2024-2025 en arrondissant au 0,05 € supérieur.

- Accueil périscolaire (hors pause méridienne) :

QUOTIENT	Année scolaire 2023-2024	Année scolaire 2024-2025
	Tarif à la ½ heure	Tarif à la ½ heure
B	0,32 €	0,33 €
C	0,34 €	0,35 €
D	0,37 €	0,38 €
E	0,54 €	0,56 €
F	0,63 €	0,65 €
G	0,66 €	0,68 €
H	0,69 €	0,71 €
I	0,75 €	0,77 €

- Restauration scolaire (écoles publique) :

	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Tarif repas scolaire		
Catégorie du Quotient : B	0,87 €	0,89 €
Catégorie du Quotient : C	2,04 €	2,09 €
Catégorie du Quotient : D	2,73 €	2,79 €
Catégorie du Quotient : E	3,26 €	3,33 €
Catégorie du Quotient : F	3,49 €	3,56 €
Catégorie du Quotient : G	3,74 €	3,82 €
Catégorie du Quotient : H	3,89 €	3,97 €
Catégorie du Quotient : I (ext.)	3,92 €	4 €
Tarif repas scolaire - Projet d'Accueil Individualisé (PAI) (en cas de fourniture du repas par la famille)		
Catégorie du Quotient : B	0,35 €	0,36 €
Catégorie du Quotient : C	0,81 €	0,83 €
Catégorie du Quotient : D	1,05 €	1,08 €
Catégorie du Quotient : E	1,25 €	1,28 €
Catégorie du Quotient : F	1,35 €	1,38 €
Catégorie du Quotient : G	1,45 €	1,48 €
Catégorie du Quotient : H	1,45 €	1,48 €
Catégorie du Quotient : I (ext.)	1,56 €	1,60 €

- **Accueil de loisirs maternel et élémentaire (3-12ans) et passeport (10-15ans) :**

Tarifs ALSH maternel P. Gauguin et élémentaire M. Pagnol (3-12ans) :

	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
La ½ journée sans repas		
Quotient BCD	5,10 €	5,21 €
Quotient E	5,72 €	5,84 €
Quotient F	6,33 €	6,46 €
Quotient G	6,79 €	6,93 €
Quotient H	6,89 €	7,03 €
Quotient I (extérieur)	7,45 €	7,60 €
La journée sans repas		
Quotient BCD	10,15 €	10,36 €
Quotient E	11,43 €	11,66 €
Quotient F	12,40 €	12,65 €
Quotient G	13,42 €	13,69 €
Quotient H	14,64 €	14,94 €
Quotient I (extérieur)	14,74 €	15,04 €

Tarif repas ALSH et mercredi	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
Catégorie du quotient : B	0,87 €	0,89 €
Catégorie du quotient : C	2,04 €	2,09 €
Catégorie du quotient : D	2,73 €	2,79 €
Catégorie du quotient : E	3,26 €	3,33 €
Catégorie du quotient : F	3,49 €	3,56 €
Catégorie du quotient : G	3,74 €	3,82 €
Catégorie du quotient : H	3,89 €	3,97 €
Catégorie du quotient : I (ext)	3,92 €	4 €

- **Tarifs ALSH « Passeport » (10-15 ans) :**

	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
½ journée sans repas		
Quotient BCD	3,73 €	3,81 €
Quotient E	4,08 €	4,17 €
Quotient F	4,49 €	4,58 €
Quotient G	4,85 €	4,95 €
Quotient H	4,90 €	5 €
Quotient I (extérieur)	5,31 €	5,42 €
Journée sans repas		
Quotient BCD	7,30 €	7,45 €
Quotient E	7,65 €	7,81 €
Quotient F	8,06 €	8,23 €
Quotient G	8,47 €	8,64 €
Quotient H	8,83 €	9,01 €
Quotient I (extérieur)	10,66 €	10,88 €

Prix du repas passeport	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
Catégorie du quotient : B	0,97 €	0,99 €
Catégorie du quotient : C	2,29 €	2,34 €
Catégorie du quotient : D	3,05 €	3,12 €
Catégorie du quotient : E	3,67 €	3,75 €
Catégorie du quotient : F	3,93 €	4,01 €
Catégorie du quotient : G	4,18 €	4,27 €
Catégorie du quotient : H	4,36 €	4,45 €
Catégorie du quotient : I (ext)	4,39 €	4,48 €

- **Accueil 654 (11-13 ans) :**

Accueil pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} qui se déroule à la Maison des Jeunes les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h.

	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
Tarif unique	2 €	2 €

Accueil pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} qui se déroule à la MJ le mercredi de 13h30 à 19h00.

	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
½ journée sans repas		
Quotient BCD	3,73 €	3,81 €
Quotient E	4,08 €	4,17 €
Quotient F	4,49 €	4,58 €
Quotient G	4,85 €	4,95 €
Quotient H	4,90 €	5 €
Quotient I (extérieur)	5,31 €	5,42 €

- **Camps/bivouacs séjours à l'étranger :**

Les réservations à ces séjours spécifiques sont possibles uniquement en présentiel au service (dates d'inscription communiquées en amont).

La journée	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
Quotient BCD	24,84 €	25,34 €
Quotient E	28,21 €	28,78 €
Quotient F	32,19 €	32,84 €
Quotient G	36,93 €	37,67 €
Quotient H	37,69 €	38,45 €
Quotient I (extérieur)	45,14 €	46,05 €

- **Maison des jeunes :**

Tarif accueil informel aux activités : 10 € (fréquentation de la Maison des jeunes).

Nota : Afin de simplifier la tarification, le maintien à 10 € est proposé.

Afin de fréquenter la maison des jeunes, l'inscription est obligatoire (10 € annuels).

Les tarifs figurant ci-dessous ont une visée pédagogique avec comme objectif de faire participer financièrement les jeunes aux activités dans lesquelles ils s'engagent.

Activité	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
Territoire Ploemeur	2,00 €	2,00 €
Territoire Morbihan	5,00 €	5,00 €
Territoire Bretagne	10,00 €	10,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 12 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 14 mars 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la tarification des accueils périscolaires, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs et de la maison des jeunes pour l'année scolaire 2024-2025.

Délibération adoptée à l'unanimité – 4 abstentions (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire